

BPJEPS

Session 2026/2027

**Demande d'habilitation
en cours**

LES DATES CLÉS

- **1^{er} AOÛT 2026 : Fin des inscriptions**
- **20 AOÛT 2026 : Tests de sélection (si besoin)**
- **3 et 4 SEPTEMBRE 2026
Positionnement**
- **3 SEPTEMBRE 2026 :
Début de la formation**
- **9 JUILLET 2027
Fin de la formation**

RÉFÉRENCES DE L'OF- CFA LOU RUGBY

N° déclaration d'activité :
84691642269
N° de Siret :
433 259 058 00041



SPÉCIALITE « ÉDUCATEUR SPORTIF »

MENTION « ACTIVITÉS DU RUGBY A XV »

Sous réserve d'habilitation de la DRAJES Auvergne Rhône-Alpes.

• UN BPJEPS POUR QUELLE CARRIÈRE ?

Le titulaire du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités du rugby XV » exerce son activité d'éducateur sportif en autonomie. Il est responsable de son action sur les plans pédagogique, technique et organisationnel.

Dans ce cadre il peut encadrer des publics variés tels que des licenciés de la FFR en rugby éducatif (Baby-Rugby ou Ecole de Rugby) ou compétitif (moins de 16 ans), ou des non-licenciés en milieu scolaire et périscolaire, en entreprise, en « loisirs-bien-être ». Il est un acteur clé du projet sportif et des projets de développement du club.

• LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a comme objectif l'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation
- Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

• L'ORGANISATION DE LA FORMATION

- LIEU DE LA FORMATION



La formation se déroule dans les locaux du LOU Rugby (Lyon 7ème). Des sessions pourront être délocalisées dans des clubs de la Métropole Lyonnaise.

- PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation, sont les suivantes :

Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité.

a) Justifier de la pratique du rugby à XV en compétition pendant une saison sportive ou

b) Justifier d'une expérience d'animation en rugby à XV d'une durée minimale de 80 heures.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production d'une attestation délivrée par le responsable de la structure dans laquelle l'activité a été exercée.

Le tableau qui identifie les certifications acquises qui permettent d'être dispensé des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) est visible sur la dernière page de cette plaquette

Satisfaire aux épreuves de sélection (si le nombre de candidats le nécessite).

ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDI- CAP

Une personne référente pour l'accueil de personne en situation de handicap peut permettre un accompagnement sur les parcours de formation. Votre contact : Yanis Chaise yanis.chaise@lourugby.fr

STATISTIQUES DE LA FORMATION

Cette session 2026-2027 est la première à être mise en œuvre

BASE LÉGALE DE LA FORMATION

Niveau de qualification : Niveau 4

Inscrit au RNCP sous le numéro : RNCP 41750

Date de publication au RNCP : 04/08/2025

Date d'échéance de l'enregistrement 03/08/2030

Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques



Sous réserve d'habilitation de la DRAJES Auvergne Rhône-Alpes

L'INSCRIPTION DES CANDIDATS

Un dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est à compléter en ligne au plus tard le 1^{er} août 2026 délai de rigueur [Lien du dossier de candidature en ligne](#)

Des épreuves de sélection (si le nombre de candidats l'exige)

Les candidats, qui remplissent les conditions d'accès à la formation, sont convoqués aux épreuves de sélection. Les épreuves de sélection se dérouleront le 20 août 2026.

Elles seront composées :

- D'une épreuve orale centrée sur le projet professionnel du candidat ;
- D'une épreuve écrite permettant d'évaluer les capacités rédactionnelles et les connaissances « rugbyistiques » des candidats.

- LA DURÉE ET LE « RYTHME » DE LA FORMATION

FORMATION DE 11 MOIS, DE SEPTEMBRE 2026 A JUILLET 2027, COMPORTANT :

- 532 heures de formation en présentiel, composées de séquences se déroulant les lundis et mardis au sein du Matmut Stadium de Gerland.
 - 68 heures de formation à distance.
 - 500 heures au minimum en structure de mise en situation professionnelle.
- La formation est éligible à l'apprentissage (35 heures hebdomadaires) et à tous types de « statuts ».

- LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation hybride associant des méthodes actives au travers de travaux de groupes, classes inversées, mises en situation pratiques, témoignages de professionnels, interventions d'experts, études de cas, analyses de pratiques professionnelles, etc...

LES MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels du Rugby.
- Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels collectifs sportifs, accès à une plateforme de formation en ligne de manière illimitée et contrôlée (temps de connexion calculés).

LES MODALITÉS DE CERTIFICATION

Les modalités de certification se décomposent en trois d'épreuves :

- **BC 1 :** Production et la soutenance orale suivie d'un entretien d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.
- **BC 2 :** Production et la soutenance orale suivie d'un entretien d'un ou plusieurs supports de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents.
- **BC 3 :**
 - Epreuve 1 : avant l'épreuve, le candidat tire au sort le public sur lequel devra porter le cycle de séances faisant l'objet de la certification parmi les quatre publics suivants : public de club jusqu'à moins de 12 ans - public de club de moins de 14 ans à moins de 16 ans – public visé par les pratiques loisirs – public de scolaires/centres de loisirs.
 - Le jour de l'épreuve, dans la structure d'alternance, le candidat présente au jury un document concernant un cycle de séances avec le public tiré au sort.
 - Epreuve 2 : le jour de l'épreuve, le candidat conduit la séance 2 ou 3 du cycle susmentionné.
 - Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury

Le diplôme, en cas de validation des 3 Blocs de Compétences, est délivré par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

• COÛT ET PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DE LA FORMATION

La formation est éligible à l'apprentissage (35 heures hebdomadaires) et à tous types de « statuts ».

- Financements dans le cas d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

Les coûts pédagogiques de la formation sont totalement pris en charge par les financeurs. La formation peut être aussi totalement prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

- Autres types de financements dans le cas d'une formation continue :
Les coûts pédagogiques de la formation sont de 6 160 € (soit 10,50 € l'heure de formation).

Vous pouvez retrouver notre guide de financement, sur notre site internet <https://formation.lourugby.fr>

« Des formations performantes sur tous les terrains ! »

• CALENDRIER DE LA FORMATION

SEQUENCES DE FORMATION			
Mois	Journées de formation en présentiel 8h30 – 12h / 13h-16h30 (7h)	Total heures présentiel	Total heures distance
Septembre 2026	3 et 4/09 – 7 et 8/09 – 14 et 15/09 – 21 et 22/09 - 28 et 29/09	70 h	7h
Octobre 2026	5 et 6/10 – 12 et 13/10 – 16/10	35 h	7h
Novembre 2026	2 et 3/11 – 9 et 10/11 – 16 et 17/11 – 23 et 24/11 – 30/11	63 h	7h
Décembre 2026	1/12 – 7 et 8/12 – 14 et 15/12 - 18/12	42 h	7h
Janvier 2027	4 et 5/01 – 11 et 12/01 – 18 et 19/01 – 25 et 26/01	63 h	7h
Février 2027	1 et 2/02 – 8 et 9/02 – 12/02	35 h	12h
Mars 2027	1 et 2/03 – 8 et 9/03 – 15 et 16/03 -22 et 23/03 – 30/03	63 h	7h
Avril 2027	5 et 6/04 – 9/04 – 26 et 27/04	35 h	7h
Mai 2027	3 et 4/05 – 10 et 11/05 – 18 et 19/05 – 24 et 25/05 – 31/05	63 h	7h
Juin 2027	1/06 – 7 et 8/06 – 14 et 15/06 – 21 et 22/06 – 28 et 29/06	63 h	
	Total	532 h	68 h

SESSIONS DE CERTIFICATION		
	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
BLOC DE COMPETENCES 1	10 et 11/06/2027	8 et 9/07/2027
BLOC DE COMPETENCES 2	10 et 11/06/2027	8 et 9/07/2027
BLOC DE COMPETENCES 3	Période du 15/03 au 15/05/2027	Période du 1/06 au 30/06

• LIENS UTILES



[SITE LOU FORMATION](#)



[GUIDE DE FINANCEMENT](#)



[FICHE RNCP](#)

[ALTERNANCE ET EMPLOI](#)

CONTACTS

• DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Coordination Pédagogique et Administrative

Riadh DJAÏT

07 50 06 35 53

riadh.djait@lourugby.fr

organisme.formation@lourugby.fr

• ADRESSE POSTALE ET E-MAIL

LOU RUGBY Organisme de Formation

349 Avenue Jean Jaurès - 69007 LYON

organisme.formation@lourugby.fr



Tableau récapitulatif des dispenses des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF), et/ou des modalités d'épreuves certificatives, ainsi que des possibilités d'allègements et/ou correspondances de bloc de compétences (BC) avec le BPJEPS spécialité «Educateur Sportif» mention «Activités du Rugby à XV»

	EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION	BC1	BC2	BC3
Sportif de haut niveau en rugby inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 212-2 du code du sport	a et b uniquement			
Joueur ou joueuse professionnel (le) ayant évolué dans les cinq dernières années précédant l'entrée en formation et pendant au minimum trois saisons sportives, au sein des deux plus hauts niveaux de compétition en France ou à l'étranger (1)	A et b uniquement			
BPJEPS spécialité «Activités Sports Collectifs» mention «Rugby à XV» - RNCP4521 assorti du Brevet Fédéral « Découverte- Initiation » Ou « Développement » Ou « Perfectionnement » Ou « Optimisation » délivré par la FFR (*) à XV	Dispense totale			Dispense totale
UC (*) 1 et 2 du BPJEPS (*) spécialité « animateur » ou « éducateur sportif » quelle que soit la mention		Dispense totale	Allègement possible	
MC (*) Animation Gestion de Projets dans le Secteur Sportif RNCP30833		Dispense totale	Allègement possible	
Unité Professionnelle facultative « Secteur Sportif » délivrée par le ministère de l'Education Nationale		Dispense totale	Allègement possible	
UC (*) 3 ou 4 du BPJEPS (*) spécialité «Educateur Sportif» mention «Rugby à XV» - RNCP36249	Dispense totale			Allègement possible
UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité «Activités Sports Collectifs» mention «Rugby à XV» - RNCP4521 assorti du Brevet Fédéral Perfectionnement ou Optimisation délivré par la FFR à XV	Dispense totale			Allègement possible
UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité «Educateur Sportif» mention «Rugby à XV» - RNCP36249	Dispense totale			Dispense totale
CQP (*) Technicien Sportif de Rugby à XV – RNCP39118 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif du rugby à XV de deux saisons sportives lors des cinq dernières années	Dispense totale			Allègement possible
CQP Moniteur de rugby à XV – RNCP13881 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif du rugby à XV de deux saisons sportives lors des cinq dernières années	Dispense totale			Allègement possible
Brevet Fédéral Perfectionnement Ou Optimisation délivré par la FFR à XV et justifier d'une expérience d'encadrement sportif du rugby à XV de deux saisons sportives lors des cinq dernières années	Dispense totale			
Brevet Fédéral Découverte Initiation ou Développement délivré par la FFR à XV et justifier d'une expérience d'encadrement sportif du rugby à XV de deux saisons sportives lors des cinq dernières années	Dispense totale			

